



**ARRETE ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE
ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU TRANSFERT
D'OFFICE SANS INDEMNITES DE VOIES PRIVEES
DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

Arrêté n°2024/193

Le Maire de la commune de LAMORLAYE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.318-3 et suivants et l'article R.318-10 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles R.141-4, R.141-5 et R.141-7 à R.141-9 et suivants,

VU la délibération n°39 du conseil municipal en date du 19 juin 2024 portant ouverture de l'enquête publique,

VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie pour l'année 2024 par la commission de l'Oise lors de ses séances du 14 novembre et du 5 décembre 2023,

CONSIDERANT que les différentes voies constituées par les parcelles listées ci-après sont ouvertes à la circulation publique mais relèvent du domaine privé,

CONSIDERANT la nécessité de régulariser cette situation matérielle et de conférer aux différentes voies privées le statut juridique conforme à leur usage,

CONSIDERANT que l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme permet la mise en œuvre d'une procédure de transfert d'office des parcelles privées dans le domaine public de la commune, parcelles constitutives des différentes voies,

CONSIDERANT que le transfert d'office sans indemnités de voie privées dans le domaine public communal nécessite la réalisation d'une enquête publique,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un commissaire enquêteur pour cette procédure de transfert d'office sans indemnités de voie privées dans le domaine public communal,

CONSIDERANT les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé dans la commune de LAMORLAYE à une enquête publique en vue du classement dans le domaine communal des voies privées ouvertes à la circulation publique pour une durée de 31 jours consécutifs du 9 septembre 2024 à 9h00 jusqu'au 9 octobre 2024 à 17h00 inclus. Les références cadastrales des différentes voies concernées sont listées en annexe ci-après.

ARTICLE 2 : Monsieur Patrice LAINÉ, Fonctionnaire du ministère de l'intérieur en retraite, est désigné pour conduire cette enquête publique, en qualité de commissaire-enquêteur.

ARTICLE 3 : Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, Monsieur Patrice LAINÉ et ouvert par Monsieur le Maire, seront consultables en mairie de LAMORLAYE, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses éventuelles observations, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie :

Jours	Horaires
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi	De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Samedi	De 9h00 à 12h00

Le dossier mis à l'enquête comprend :

- La nomenclature de la voie dont le transfert à la commune est envisagé,
- Une note indiquant les caractéristiques techniques de l'état d'entretien de la voie,
- Un plan de situation,
- Un état parcellaire.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet :

<https://www.ville-lamorlaye.fr/lurbanisme/>

ARTICLE 4 : Monsieur Patrice LAINÉ, le commissaire enquêteur siégera à la mairie de LAMORLAYE le :

- Lundi 9 septembre (ouverture) de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 20 septembre de 14h00 à 17h00,
- Mercredi 9 octobre (fermeture) de 14h00 à 17h00.

Pour répondre aux demandes d'information présentées par les administrés, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique ou être adressées à Monsieur le Maire de la commune de LAMORLAYE, à l'attention de Monsieur Patrice LAINÉ, le commissaire enquêteur ou envoyées par courriel à l'adresse suivante :

ep.transfertvoiesprivees@ville-lamorlaye.fr

Les courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

ARTICLE 5 : A l'expiration du délai d'enquête fixé à l'article 1^{er} du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui, dans un délai d'un mois, devra transmettre à Monsieur le Maire de LAMORLAYE le dossier, le registre d'enquête et ses conclusions motivées. Une copie du rapport sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise. Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public en mairie de LAMORLAYE aux jours et heures indiqués à l'article 3 du présent arrêté pendant une durée d'un an.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels et aux portes de la mairie de LAMORLAYE. Un avis sera publié dans deux journaux locaux départementaux habilités à recevoir des annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours administratif dans les mêmes conditions de délai.

Dans le cas où un recours administratif est exercé à l'encontre du présent arrêté, le délai de recours contentieux de deux mois court à compter de la notification de la décision de rejet du recours administratif ou à compter de l'expiration du délai de réponse de deux mois dont dispose l'administration.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Préfète de l'Oise,
- Monsieur le commissaire enquêteur.

ARTICLE 9 : Monsieur le Maire de LAMORLAYE, monsieur le Directeur général des services et tous les agents placés sous son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Lamorlaye,
Le 19 juillet 2024

Le Maire,

Nicolas MOULA



ANNEXE

Nom	Section	N°	Surface en m ²	Lieu-dit	Nature
Allée de L'Eglantine	BP	591	1 339	Rue du Blanc Champ	Voie
Allée de la Sablière	BP	673	881	Rue du Blanc Champ	Voie
Allée de la Sablière	BP	730	5	Rue du Blanc Champ	Voie
Allée des Genêts	BP	602	984	Rue du Blanc Champ	Voie
Allée des Cerfs et des Biches	BP	278	3 684	La Cote de Lamorlaye	Voie
Allée du Renard	BP	279	759	La Cote de Lamorlaye	Voie
Allée Saint Hubert	BP	217	213	La Cote Lamorlaye	Voie
Allée Saint Hubert	BP	220	462	La Cote Lamorlaye	Voie
Allée Saint-Hubert	BP	221	5 667	La Cote de Lamorlaye	Voie
Allée Saint-Hubert	BP	493	617	La Cote de Lamorlaye	Voie
Allée des Chevreuils	BP	715	974	La Cote de Lamorlaye	Voie
Allée des Chevreuils	BP	716	22	La Cote de Lamorlaye	Voie
Allée de Sylvie	BS	332	1 129	Allée de Sylvie	Voie
Rue Saint-Exupéry	BS	366	1 470	Les Bihaunes	Voie
Av des Merisiers	BR	694	340	La Plaine du Lys	Voie
Rue des Jonquilles	BM	164	3 278	Rue des Jonquilles	Voie
Rue de la Cannerie	BL	325	1 265	La Cannerie	Voie
Rue de la Cannerie	BL	326	3	La Cannerie	Voie
Rue de la Cannerie	BL	254	774	Rue des Marais	Voie
Rue de la Cannerie	BL	293	90	La Cannerie	Voie
Rue de la Cannerie	BL	295	280	La Cannerie	Voie
Impasse de la Mardelle	BZ	242	476	La Mardelle	Voie
Allée du Grand Jardin	BZ	316	63	La Mardelle	Voie
Allée du Grand Jardin	BZ	322	710	La Mardelle	Voie
Clos Saint-Martin 1	BZ	235	466	Rue du Vieux Château	Voie
Clos Saint-Martin 2	BZ	255	1 326	Rue du Vieux Château	Voie
Allée de la Thève	BZ	403	1 451	La Petite Seigneurie	Voie
Allée de la Thève	BZ	436	127	Allée de la Thève	Voie
Le Clos des Pins	BZ	410	9	La Mardelle	Voie
Le Clos des Pins	BZ	411	1	La Mardelle	Voie
Le Clos des Pins	BZ	457	631	13B Rue des Marais	Voie
Allée des Bouleaux	BI	93	1 127	Rue des Marais	Voie
Rue des Marais	BI	31p	202	Rue des Marais	Voie
Rue des Marais	BI	32p	199	Rue des Marais	Voie
Rue des Marais	BI	33p	199	Rue des Marais	Voie
Rue des Marais	BI	45p	202	Rue des Marais	Voie
Allée Pierre Loti	BR	379p	115	09 Allée Pierre Loti	Voie
Allée Pierre Loti	BR	459	130	Av. du Maréchal Joffre	Voie
Allée Pierre Loti	BR	454	72	Av. du Maréchal Joffre	Voie
Allée Pierre Loti	BR	531	66	Av. du Maréchal Joffre	Voie
Allée Pierre Loti	BR	527	79	35 Av. du Maréchal Joffre	Voie

Nom de la Voie	Section	N°	Surface en m²	Lieu-dit	Nature
Allée de Condé, Blanche de Castille, Montcrespin, Antoine de Gallaix	BP	702	8 300	Les Fougères	Voie
Rue Hélène Boucher	BP	436	684	Les Fougères	Voie
Allée Louis Grenier	BO	341	820	Le Mont de Po	Voie
Allée Bourbon	BO	329	84	Le Mont de Po	Voie
Allée Bourbon	BO	330	565	Le Mont de Po	Voie
Allée Bourbon	BO	331	1356	Le Mont de Po	Voie
Allée Jeanne de Belloy	BO	342	2 085	La Fontaine	Voie
Allée Général Mangin de Blainville, Allée Seyron. Avenue Plein Soleil	BO	445	5 980	Les Glaises	Voie
Allée Général Mangin de Blainville, Allée Seyron. Avenue Plein Soleil	BO	346	18	Les Glaises	Voie
Allée Guynemer, Santos Dumont et Morne	BO	396	2 718	Les Glaises	Voie
Allée Blériot	BO	418	801	La Fontaine	Voie
Allée Jean Mermoz	BO	432	3505	La Fontaine	Voie
Allée Clément Ader	BO	333	500	Le Mont de Po	Voie
Allée Clément Ader	BO	334	51	Le Mont de Po	Voie
Allée Clément Ader	BO	335	780	Le Mont de Po	Voie
Allée Clément Ader	BO	358	21	Le Mont de Po	Voie
Allée Léonard de Vinci	BO	165	525	Le Mont de Po	Voie
Allée des Fougères	BP	575	2 523	Rue du Blanc Champ	Voie
Rue Antoine de Gallaix	BO	325	56	Le Mont de Po	Voie
Rue Antoine de Gallaix	BO	326	570	Le Mont de Po	Voie
Rue Antoine de Gallaix	BO	327	171	Le Mont de Po	Voie
Rue Antoine de Gallaix	BO	328	230	Le Mont de Po	Voie
Rue Antoine de Gallaix	BO	332	150	Le Mont de Po	Voie
Rue Antoine de Gallaix	BO	336	37	Le Mont de Po	Voie
Rue Antoine de Gallaix	BO	337	196	Le Mont de Po	Voie
Rue Antoine de Gallaix	BO	338	67	Le Mont de Po	Voie
Rue Antoine de Gallaix	BO	339	1440	Le Mont de Po	Voie
Rue Antoine de Gallaix	BO	340	169	Le Mont de Po	Voie
Rue Antoine de Gallaix	BO	343	74	La Fontaine	Voie
Rue Antoine de Gallaix	BO	344	185	La Fontaine	Voie
Rue Antoine de Gallaix	BP	570	65	Les Fougères	Voie

Envoyé en préfecture le 22/07/2024

Reçu en préfecture le 22/07/2024

Publié le



ID : 060-216003434-20240719-ARRETE2024193-AR